

9 septembre 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce mardi 9 septembre 2014, à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire et à laquelle assistent Mme Michèle Massé et MM. Jacques Auger, Denis Chagnon, Michel Denicourt, André Deschamps et Jean-Claude Fortin, conseillers.

Sont également présents : La greffière, Me Isabelle François, le directeur général M. Bertrand Déry et la trésorière, Mme Micheline Quiles.

2014-09-263 Adoption des procès-verbaux du 12 et 21 août et 2 septembre 2014

Des copies des procès-verbaux des séances tenues les 12 et 21 août et 2 septembre 2014 ont été remises à chacun des membres du conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu que les procès-verbaux des séances du 12 et 21 août et 2 septembre 2014 soient et sont adoptés tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-264 Adoption des comptes selon les listes mensuelles

Il est proposé par : Denis Chagnon

Et résolu que les comptes inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés :

Chèques 42 575 à 42 596 et 42 718 pour un montant de : 87 228,93 \$

Chèques 42 719 à 42 850 pour un montant de : 179 029,43 \$

Comptes payables :

Chèques 42 879 à 42 981 pour un montant de : 199 460,19 \$

Comptes recevables :

Comptes 4FD000058 à 4FD000060, 4FD000062, 4FD000070 à 4FD000128 pour un montant de : 38 756,07 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1^{ère} période de questions.

9 septembre 2014

2014-09-265 Contrats octroyés en vertu du Règlement numéro 186 / Dépôt de documents

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M. Bertrand Déry, directeur général, a autorisé les propositions suivantes :

- Mandat à LNA Laforest Nova Aqua de Québec pour les travaux d'obturation du puits 4 et l'implantation de repères pour un montant de 1 461,80\$ plus les taxes applicables, le tout selon la soumission datée du 25 juillet 2014

2014-09-266 Radiation de factures diverses / Autorisation

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu d'autoriser la radiation aux livres d'un montant de 397,14\$ provenant de factures diverses, le tout tel que prévu sur la liste préparée par le service de la taxation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-267 Mandat à Dunton Rainville pour recouvrement des arrérages des taxes foncières, mutations et factures diverses

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu que d'autoriser le service de la taxation de la Ville de Saint-Césaire à transmettre pour recouvrement, lorsque nécessaire, à la firme Dunton Rainville, avocats, les comptes de taxes impayés et factures diverses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-268 Régie d'assainissement des eaux usées Rougemont / Saint-Césaire – Renouvellement du bail et déneigement

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'aviser la Régie d'Assainissement des eaux usées de Rougemont / Saint-Césaire que le coût du service de déneigement pour les voies d'accès et aires de stationnement de la station d'épuration et des postes de pompage soit fixé à 5 406 \$ pour la saison 2014-2015.

Il est de plus résolu qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, le coût du loyer mensuel pour le bureau de la Régie, situé au sous-sol de l'hôtel de ville, soit fixé à 292 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 septembre 2014

2014-09-269 MRC Rouville / Demande d'appui pour entreprendre les procédures nécessaires pour rétablir l'écoulement de l'eau dans la branche de la Rivière Barbue sur les lots 1 593 953 et 1 593 898

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu d'appuyer la MRC de Rouville dans les démarches entreprises pour donner suite à la demande de travaux visant à rétablir l'écoulement de l'eau dans la branche de la Rivière Barbue située sur les lots 1 593 953 et 1 593 898 en retenant les services de la firme ALPG consultants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-270 Office municipal d'habitation / Approbation du budget révisé

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu d'approuver le budget révisé daté du 27 juin 2014 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Césaire, comprenant des avances temporaires (100% SHQ) pour remplacement, amélioration, modernisation et capitalisation pour un montant de 210 000\$ pour un budget RAM approuvé au PPI totalisant 251 850\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-271 Postes Canada / Demande de remise en place des heures d'ouvertures au service à la clientèle

Considérant les coupures faites par Postes Canada;

Considérant que la réduction d'heures au service à la clientèle nuit à l'accès des services dispensés par le bureau de poste pour l'ensemble des citoyens de Saint-Césaire.

En conséquence :

Il est proposé par : André Deschamps

Et résolu de demander à Postes Canada de remettre en place les heures d'ouverture au service à la clientèle telles qu'elles étaient avant la réduction afin d'offrir un service adéquat aux citoyens desservis par le bureau de poste de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 septembre 2014

2014-09-272 Tournoi de golf annuel de la Sûreté du Québec / Autorisation

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'autoriser la participation de deux élus au tournoi de golf annuel de la Sûreté du Québec au club de golf de Rougemont, au coût de 15\$/personne, le 24 septembre 2014. Les profits amassés par le tournoi seront remis aux organismes venant en aide aux enfants défavorisés du territoire de la MRC de Rouville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-273 Aménagement du parc à l'intersection du chemin Saint-François et de l'avenue Bienvenue / Autorisation de dépense

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de procéder à l'aménagement du parc situé à l'intersection du chemin Saint-François et de l'avenue Bienvenue en autorisant une dépense jusqu'à concurrence d'un montant de 24 200\$, lequel montant sera prélevé à même les surplus du compte Fonds de parc et terrains de jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-274 Demande d'analyse de plans de construction assujettie au Règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) d'un bâtiment résidentiel de style bungalow sur le lot numéro 3 621 481 / Acceptation

Considérant que monsieur Daniel Turcot a un projet de construction d'un bâtiment résidentiel de style bungalow sur le lot 3 621 482 sur l'avenue Denicourt situé dans la zone 136;

Considérant que cette zone est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés;

Considérant que le CCU lors de sa séance du 4 septembre dernier recommande l'acceptation de la demande telle que présentée puisque le projet respecte les critères et objectifs du PIIA de cette zone;

En conséquence :

Il est proposé par : : Denis Chagnon

Et résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration du projet de construction tel que déposé par monsieur Daniel Turcot à l'égard du projet d'un bâtiment résidentiel de style bungalow sur le lot 3 621 481 sur l'avenue Denicourt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 septembre 2014

2014-09-275 Maison de Jeunes des Quatre Lieux / Demande de prêt de gymnase

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'autoriser la Maison de Jeunes des Quatre Lieux à utiliser gratuitement le gymnase du complexe sportif Desjardins à raison d'une heure par semaine selon l'horaire disponible, durant la période de l'année scolaire, c'est-à-dire d'octobre 2014 à juin 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-276 Embauche au poste de serveur et préparateur d'aliments au restaurant de l'Aréna (temps partiel)

Considérant la recommandation du directeur du Service des loisirs;

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de procéder à l'embauche sur une base temporaire de madame Andrée Singh au poste de serveur et préparateur d'aliments au restaurant de l'Aréna Guy-Nadeau pour la saison 2014-2015. Il s'agit d'un poste à temps partiel (environ 25 heures) selon l'horaire déterminé par le service des Loisirs. La rémunération est établie selon la fiche d'intégration salariale et correspond à la classe 3 échelon 4 selon la grille salariale en vigueur des emplois de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-277 Embauche au poste de serveur et préparateur d'aliments au restaurant de l'Aréna / liste de rappel

Considérant la recommandation du directeur du Service des Loisirs;

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu de procéder à l'embauche, sur une base temporaire et sur appel, des personnes suivantes afin de combler les heures (environ 10 heures) au poste de serveur et préparateur d'aliments au restaurant de l'Aréna, à savoir :

- Lorraine Bernier
- Karolane Ayotte
- Émilienne Pétrin
- Édith St-Pierre
- Karine Choquette

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 septembre 2014

2014-09-278 Affichage du poste de chargé de projets au Service des loisirs, culture et vie communautaire

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu de procéder à l'affichage à l'interne et à l'externe du poste de chargé de projets au Service des loisirs, culture et vie communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-279 Entente en matière de loisirs avec Granby relativement aux activités du club de natation Les Loutres / Autorisation

Considérant que les activités du club de natation Les Loutres ne sont plus offertes au Complexe sportif de Saint-Césaire;

Considérant que des résidents pourraient être intéressés à poursuivre les activités de natation avec le club Les Loutres à Granby;

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu d'autoriser qu'une entente de loisirs soit prise entre la Ville de Saint-Césaire et la Ville de Granby afin que soit considéré comme citoyen résident pouvant bénéficier de certains privilèges liés à la carte-loisir de Granby un citoyen résident de Saint-Césaire désirant s'inscrire aux activités du club de natation Les Loutres pour la saison 2014-2015.

Il est également résolu que le maire, ou en son absence, le maire suppléant ainsi que la greffière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 92-2005-51

En conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité soumet à la consultation publique, le premier projet de règlement numéro 92-2005-51 modifiant le règlement de zonage en ce qui concerne la modification des usages dans la zone 127 et l'abrogation de l'article 14.7 concernant les dispositions particulières aux habitations multifamiliales.

À la demande du maire, Me Isabelle François, greffière, explique le projet de règlement. Aucune question n'est soulevée par les citoyens, le maire met fin à la consultation publique.

9 septembre 2014

2014-09-280 *Deuxième projet de Règlement numéro 92-2005-51 modifiant le règlement de zonage 92-2005 afin de modifier les usages de la zone 127 et d'abroger l'article 14.7 concernant les dispositions particulières aux habitations multifamiliales / Adoption*

Considérant que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

Considérant que l'assemblée publique de consultation a été dûment tenue;

Il est proposé par : **André Deschamps**

Et résolu que le deuxième projet de règlement intitulé *Règlement numéro 92-2005-51 modifiant le Règlement de zonage 92-2005 afin de modifier les usages de la zone 127 et d'abroger l'article 14.7 concernant les dispositions particulières aux habitations multifamiliales* soit et est adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-281 *Règlement numéro 227 décrétant un mode de tarification des dépenses pour les travaux réalisés sur le cours d'eau Soulanges - Branche 9 / Adoption*

Considérant que copie du règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par : **Michèle Massé**

Et résolu que le règlement intitulé « *Règlement numéro 227 décrétant un mode de tarification des dépenses pour les travaux réalisés sur le cours d'eau Soulanges – Branche 9* » soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 septembre 2014

2014-09-282 *Règlement numéro 228 modifiant le règlement numéro 180 sur la démolition d'immeubles / Adoption*

Considérant que copie du règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par : Michel Denicourt

Et résolu que le règlement intitulé « *Règlement numéro 228 modifiant le règlement 180 concernant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire* » soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-283 *Règlement numéro 229 pour effectuer l'implantation et l'installation des plaques signalétiques de numéros civiques sur le territoire rural de la Ville de Saint-Césaire / Adoption*

Considérant que copie du règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la LCV;

Considérant que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

En conséquence :

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu que le règlement intitulé « *Règlement numéro 229 pour effectuer l'implantation et l'installation des plaques signalétiques de numéros civiques sur le territoire rural de la Ville de Saint-Césaire* » soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 septembre 2014

2014-09-284 Avis de motion afin de modifier le règlement numéro 139 sur les systèmes d'alarme

Avis de motion est donné par M. Jacques Auger, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, tenue un jour ultérieur, un règlement afin de modifier le règlement numéro 139 sur les systèmes d'alarme.

2014-09-285 Tournoi Armand Lussier édition 2014 / Appui financier

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'appuyer le Tournoi Armand Lussier, édition 2014 qui se tiendra du 5 au 14 décembre 2014 à l'Aréna Guy-Nadeau de Saint-Césaire en remettant une commandite de 500 \$ à l'Association de hockey mineur de la Montérégie. Cette somme sera prélevée à même les profits de l'Omnium de golf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-286 Soirée d'information offerte par la FQM / participation d'un élu

Il est proposé par : Michèle Massé

Et résolu d'autoriser M. Denis Chagnon, conseiller, à participer à une soirée d'information sur l'urbanisme offerte par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), le 3 novembre 2014 à Saint-Hyacinthe et que le coût d'inscription au montant de 85 \$, plus les taxes applicables ainsi que les frais de déplacement soient payés par la Ville de Saint-Césaire sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-09-287 Offre de services pour expertise de travaux 2012-2013 / Mandat

Il est proposé par : Jean-Claude Fortin

Et résolu d'accorder le mandat d'expertise de travaux réalisés en 2012 et 2013 à la firme Les Services **exp** inc., de Granby, le tout pour des honoraires professionnels au montant estimé de 3 720,00 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans leur offre de services du 9 septembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 septembre 2014

2014-09-288 **Demande au MTQ / Passages d'écoliers à l'intersection rue Notre-Dame (route 233) et avenue Saint-Paul ainsi que sur la route 112 près de la rue de Vimy**

Considérant que des parents d'élèves fréquentant l'école primaire Saint-Vincent localisée sur l'avenue Saint-Paul à Saint-Césaire s'inquiètent de la sécurité des jeunes traversant le passage d'écoliers à l'intersection de la rue Notre-Dame (route 233) et de l'avenue Saint-Paul dans la Ville de Saint-Césaire en raison du danger causé par les nombreux camions lourds traversant ce passage;

Considérant que la visibilité de la signalisation du passage d'écoliers situé sur la route 112 près de la rue de Vimy n'est pas adéquate;

Considérant que la rue Notre-Dame (route 233) et la route 112 sont de juridiction provinciale;

En conséquence :

Il est proposé par : Jacques Auger

Et résolu que demande soit faite auprès du ministère des Transports afin de trouver une solution pour que les passages d'écoliers à l'intersection de la rue Notre-Dame (route 233) et avenue Saint-Paul ainsi que sur la route 112 près de la rue de Vimy soient plus sécuritaires pour les élèves fréquentant les écoles de Saint-Césaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lecture de la correspondance.

2e période de questions.

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

Me Isabelle François
Greffière

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2014-09-264, 2014-09-265, 2014-09-266, 2014-09-267, 2014-09-269, 2014-09-270, 2014-09-272, 2014-09-273, 2014-09-276, 2014-09-277, 2014-09-279, 2014-09-285, 2014-09-286, 2014-09-287.

Micheline Quilès
Trésorière